

Date de dépôt : 18 mai 2020

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de MM. Florian Gander, Thierry Cerutti, Sandro Pistis, Patrick Dimier, François Baertschi : Des cartables trop lourds : attention à la santé de nos « à dos » !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 septembre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :*

- que, normalement, le poids du sac à dos ne devrait pas dépasser 10% du poids de l'enfant – pour un jeune en sixième qui pèse ~ 40 kilos, le cartable ne devrait donc pas aller au-delà de 4 kilos;*
- qu'actuellement le poids pour un élève du cycle moyen et surtout du cycle d'orientation se situe plus vers les 6 à 7 kilos voire au-delà selon le degré d'enseignement;*
- que les branches enseignées peuvent être scindées en périodes trimestrielles alors que les enfants doivent prendre la totalité des cours pour l'entier de l'année;*
- que les cours pourraient être mis dans des classeurs plastifiés de taille et de poids réduits;*
- que d'un point de vue écologique il est plus que temps de réduire la consommation de papier à l'ère du tout numérique;*
- que les douleurs et incapacités de travail concernant les maux dorsaux sont un mal connu de notre siècle,*

invite le Conseil d'Etat

à prendre les mesures préventives auprès de toutes les écoles genevoises afin de surveiller, voire de réduire le poids des sacs à dos par tous les moyens à disposition.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Cette motion, déposée le 6 mars 2018, se fonde sur une estimation selon laquelle deux jeunes sur cinq souffriraient de problèmes de dos, pour des causes diverses dont, notamment, le poids de leur cartable. Forts de ce constat, les motionnaires ont proposé lors de leur audition trois possibilités concrètes d'amélioration de la situation :

- augmenter le nombre de casiers pour les collèges du cycle d'orientation;
- inciter les enseignants à diminuer le matériel exigé;
- recourir aux supports informatiques pour diminuer la charge.

Lors de l'examen de cette motion par la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport, deux partenaires directement concernés par l'objet ont été sollicités pour faire part de leurs considérations : la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (FAPEO) a été auditionnée et la Fédération des associations des maîtres du cycle d'orientation (FAMCO) a rendu sa prise de position par écrit. En outre, le service de santé de l'enfance et de la jeunesse a également été invité à se positionner.

Considérant ces éléments, le Conseil d'Etat relève les points suivants :

- il n'existe pas d'études récentes démontrant avec précision le lien entre maux de dos et poids du cartable;
- le poids du cartable n'est pas souvent discuté au sein de la FAPEO, alors même que les parents sont attentifs à cet élément de la vie scolaire; en cas de situation problématique, la FAPEO témoigne qu'une solution est rapidement trouvée avec l'établissement;
- la FAMCO souligne que les pistes proposées sont déjà mises en pratique.

Les échanges ont ainsi amené la commission à supprimer la 2^e invite et à amender la première, pour que les écoles genevoises prennent *les mesures préventives afin de surveiller, voire de réduire le poids des sacs à dos par tous les moyens à disposition*.

A cet égard, il convient de relever les efforts déjà déployés dans les écoles pour éviter un poids excessif des sacs à dos. Compte tenu des contraintes particulières de la grille horaire de certaines classes de l'enseignement secondaire, des situations insatisfaisantes peuvent subsister mais, en règle générale, tout est fait dans la mesure des possibilités locales pour réduire la charge de matériel à transporter.

Le Conseil d'Etat tient à mettre en avant un point absent des débats mais qui occupe une place centrale dans le travail scolaire : le développement de l'autonomie de l'élève. En marge de la question du poids de ses affaires à transporter, l'élève doit organiser et planifier son travail de manière rationnelle afin de réduire au maximum la charge de son sac.

Les considérants de la motion appellent par ailleurs les remarques suivantes.

L'objet de la motion se pose différemment à **l'enseignement primaire** que dans les autres degrés en raison, d'une part, du volume de travail moindre demandé à l'élève au primaire et, d'autre part, du fait que seul l'enseignant ou l'enseignante titulaire de classe remet des devoirs : il lui est donc facile de répartir dans une juste mesure le travail à effectuer quotidiennement pour la semaine. Ainsi, pour l'essentiel, le matériel reste à l'école dans le pupitre de l'élève et seule une partie est emportée à la maison pour effectuer les devoirs. De surcroît, ce matériel n'est pas lourd.

Les **collèges du cycle d'orientation** sont équipés de façon standard de 300 casiers pour 700 élèves. A la demande des directions locales, des casiers supplémentaires peuvent être ajoutés dans les couloirs, sous réserve du respect des espaces à conserver libres pour des raisons de sécurité. A ces casiers installés dans les couloirs s'ajoutent pour les élèves les armoires de classe. Les élèves ne transportent en principe que le matériel dont ils ont besoin au cours de la demi-journée et en aucun cas les activités de toute l'année lorsque les fichiers sont séparables. Dans ce contexte, la gestion rationnelle du portage de matériel scolaire s'impose d'elle-même.

Le passage au numérique n'apporte qu'une solution partielle, pour plusieurs raisons :

- la dotation ne prévoit pas une tablette par élève;
- les manuels utilisés actuellement, et dont la majorité est élaborée au niveau romand, n'existent pas sous une forme numérique exploitable par l'élève avec une tablette;
- le numérique ne vient qu'en complémentarité du papier, sans s'y substituer : le principe retenu est le numérique à l'école et non l'école numérique.

Toutefois, plusieurs moyens d'enseignement romands, en particulier dans le domaine des langues, propose des compléments en ligne, ce qui contribue à alléger les cartables.

Chez les apprentis, il s'agit non pas de cartables mais de caisses à outils ou de coffres qui peuvent accuser des poids variables en fonction de la

typologie des outils, métalliques ou électriques (forets, perceurs, perceuses, ponceuses, etc.), et de l'emport de matières premières (métaux, bois, peintures, etc.).

Selon les situations, l'attirail de l'apprenti est plutôt lourd, parfois bien au-delà de 16 kg, mais cela fait partie du métier et personne ne s'en plaint. Toutes les caisses lourdes sont transportées par véhicule et, dans les ateliers, tout est déposé sur des chariots mobiles. Le portage de la caisse à outils individuelle ne survient que lorsque l'apprenti se déplace sur un chantier.

Sur le plan médical, les douleurs du dos chez les jeunes ont été passablement investiguées. La plupart des chercheurs s'accordent pour dire que ces douleurs sont assez fréquentes, qu'elles augmentent avec l'âge et que leur origine est multifactorielle : l'âge, un traumatisme du rachis, des douleurs lombaires dans la famille, une asymétrie du tronc, une grande taille, le tabagisme, être de sexe féminin, pratiquer le sport de compétition, pratiquer une activité physique intensive, la dépression et le stress émotionnel.

Une revue de la littérature menée à l'office de l'enfance et de la jeunesse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse n'a pas permis de faire de lien entre le poids du cartable et les problèmes de dos, mais permet de donner quelques conseils sur le port du sac scolaire. Par contre, la « perception » du poids pourrait influencer les douleurs. Les recommandations de poids du sac varient entre 5 et 20% du poids corporel selon les études et les pays.

Il n'y a donc pas de mise en évidence, pour le moment, du lien entre le poids du cartable et les problèmes de dos. Cependant, il semble raisonnable de rester en dessous de 20% du poids corporel, tandis que les motionnaires indiquent un seuil de 10%.

En conclusion, des pratiques sont en place dans les écoles pour réduire et rationaliser le matériel scolaire à porter. Elles peuvent être renforcées à chaque rentrée scolaire par une attention particulière accordée aux élèves qui débutent le cycle moyen et le cycle d'orientation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS